

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOULIS

Département de l'Ariège
Arrondissement de Saint-Girons
Canton de Saint-Girons 09200

Séance du lundi 22 octobre 2012 à 20h00,

Date de la convocation : 17/10/2012 Date de l'affichage : 17/10/2012

Présents : MM, BAREILLE Brigitte, CAZALE Frédéric, DOUMENC Raymond, ESCASSUT Claudine, FERAL Jeanine, GALEY Aimé, GALEY Denise, MARIE Didier, PAILLAS André, TOTARO Elisabeth.

Absents excusés : BENDICK Emanuel : Procuration CAZALE Frédéric

Absents non excusés : SUTRA Chantal

Secrétaire de séance : Madame BAREILLE Brigitte

1) **Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 septembre 2012**

Le compte rendu dactylographié a été joint à la convocation du 17 octobre 2012.

Observations :

Pas d'observations particulières.

Contre	0
Abstention	0
Pour	11

Signature du registre par tous les membres présents.

2) **Arrêt du projet de la révision du POS en Plan Local d'Urbanisme**

Lors de la réunion du 16 octobre 2012 de la commission Urbanisme élargie à tous les membres du Conseil Municipal, nous avons examiné le projet de PLU présenté par le Bureau d'Etudes AGERIN de 09 000 CRAMPAGNA.

Ce dernier a obtenu l'accord de l'Assemblée avec quelques observations mineures de zonage que le Maire a fait remonter au bureau d'études pour une prise en compte sur le plan de zonage définitif.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été menée, et à quelle étape de la procédure il se situe et présente le projet de PLU.

Monsieur le Maire présente le bilan de la concertation avec la population, les associations locales et autres personnes concernées comprenant les trois phases de l'élaboration (Diagnostic, PADD, et projet de PLU).

Après avoir entendu l'exposé du Maire :

- Vu la délibération en date du 7 mars 2003 prescrivant la révision du PLU,
- Vu le projet de révision du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D), le règlement, les documents graphiques et les annexes.

Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées.

Considérant qu'il a été satisfait à la concertation de la population dont le bilan peut s'établir de la façon suivante, comme annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le projet de révision du PLU qui doit engager la commune dans une politique d'aménagement et de développement pour les années qui viennent.

Vote :

Contre	0
Abstention	0
Pour	11

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- ARRETE le projet de révision du PLU de la commune de Moulis tel qu'il est annexé à la présente,
 - PRECISE que le projet de PLU sera communiqué pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées,
 - INFORME que les présidents des associations agréées en application de l'article L 160-1 du Code de l'Urbanisme et L 252-1 du Code Rural, pourront en prendre connaissance, conformément à l'article L 121-5 du Code de l'Urbanisme à la mairie s'ils le demandent.
- La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Ariège.

3) Présentation du Rapport d'Activité et des Comptes Administratifs 2011 de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint-Girons

Par courrier du 12 septembre 2012, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint-Girons, nous a transmis le rapport d'activité et les comptes administratifs 2011 – Budget principal et Budget annexe abattoir, pour présentation aux divers conseils municipaux.

Les grandes lignes du rapport d'activité sont exposées :

1. Finances :
 - Taux pour 2011.
 - Pas de ligne trésorerie ouverte en 2011.
 - Pas d'emprunt contracté en 2011.
 - Participation financières (Ariège Initiative, Cap Couserans, Couveuse d'Entreprises, CLIC, Syndicat Mixte de Pays, programme habitat, restructuration du CNRS de Moulis, Multi-accueil du Bas Couserans, OT communautaire).
2. Abattoir : Délégation de Service Public à la SCIC le 15 avril 2011.
3. Cessions Immobilières : Vente d'une parcelle sur la ZI du Couserans à Monsieur SENTENAC – Entrepreneur.
4. Acquisitions immobilières : Acquisition d'une parcelle de 4 880m² sur la zone d'extension de la ZI.
5. Etudes et travaux réalisés ou en cours de réalisation
 - A. Fusion intercommunalités et SDCI
 - Initié étude de fusion des trois intercoms, St-Girons, Bas Couserans et Val Couserans.
 - B. Espace Aristide Berges
 - Travaux de rénovation de la toiture dégradée pour 70 728 € TTC (35 % subvention DETR).
6. Projets :
 - A. Valorisation Histoire Papetière
 - livre+ film documentaire+conférences.
 - B. Développement touristique du Massif de Sourroque
 - 5 communes concernées : Saint-Girons, Eychel, Lacourt, Alos et Moulis. Développer un produit touristique de proximité par la mise en valeurs de 11 sentiers.
 - C. Construction d'un établissement multi-accueil
 - lancement de ce projet – Choix du maître d'œuvre chargé de l'étude du projet.
 - D. Centre aquatique couvert
 - Regroupement des 8 intercoms pour porter ce projet.
 - Délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint-Girons.

- Estimation prévisionnelle 6 400 000 € HT.
 - Concours de maîtrise d'œuvre à lancer.
- E. Site de Lédar
- Constitution d'un pôle bois sur le site actuel de Lédar.
 - Société FM MANAGEMENT étudie le projet en liaison de la production d'énergie renouvelable et fabrication de combustibles bois.
- F. Système de vidéo protection sur les ZI du Couserans
- Projet de protection des entrées et sorties de la ZI par vidéosurveillance.
 - Dépôt du dossier demande de subvention sur une opération estimée à 70 432.09 € HT.
- G. Elaboration du PAVE
- Etude du PAVE au niveau intercommunal mais les travaux qui suivront seront à la charge des communes.

7. Transfert de compétences

- Création et gestion du multi-accueil.
- Elaboration du PAVE.
- Construction d'une gendarmerie à Saint-Girons.

8. Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

- Réactivé en décembre 2010.
- Partenariat entre la Communauté de Communes, les services de l'Etat et acteurs sociaux.
- Journée portant sur un certain nombre d'actions en 2011.

9. Divers

- Embauche d'un agent à 50% pour entretien des espaces verts de la ZI et du site de Lédar.

La copie du Compte Administratif 2011 – Budget principal et Abattoir est à votre disposition pour information.

Le résultat cumulé sur les 2 budgets et les 2 sections est le suivant :

Budget Principal :

Résultat Cumulé		Dépenses	Recettes
	Section de fonctionnement	4 443 291.97	5 299 467.87
	Section d'Investissement	733 392.49	532 976.86
	Total cumulé	5 176 684.46	5 832 444.73

Budget abattoir :

Résultat Cumulé		Dépenses	Recettes	Solde Exécuté
	Section exploitation	276 316.78	266 717.32	- 9 599.46
	Section investissement	18 435.22	18 435.22	0
	Total cumulé	294 752.00	285 152.54	- 9 599.46

4) Point sur les travaux d'Investissement 2012

Chapitre 2313 : Bâtiments

DM2

- Accessibilité école : non prévu au BP	2 800 €
- Réfection toiture maternelle : 27 000	à faire
- Insonorisation préau maternelle : 4 850	5 619.33 +769.33
- Rénovation local Poste : 8 000	41 000.00
- Renforcement chauffage salle : 6 000	voir solutions chiffrées
- Portail des ateliers : 8 500	en cours de pose
- Travaux divers volets + gouttière : 4 000	2 161.40

Décision prise chauffage salle : Faire modifier l'orientation des deux aérothermes existants et des deux destratificateurs + nouveau branchement électrique + prises cuisine + éclairage côté extérieur.

Chapitre 2315 : Voirie

- Etudes place de l'Anglade = 5 000 – Relevé géomètre Vincent 1 000.00 étude en cours.
- Opération voirie = 131 300 – 105 000 – 26 300
Marché CAZAL 94 000, en cours, manque opération Aubert, chemin de la Vignette, prévision le 25/10/2012, compris le CR du Quinta – Contre Allée + CR Rouget.
- Cuve DFCI – La Serre = 26 000
Marché CUMINETTI notifié, visite des lieux, pose avant fin novembre prochain.
- Reconstruction plate forme CR Quinta = 43 000 € réalisé 40 300 €
Travaux exécutés – Avoir sur facture correspondant à la franchise du propriétaire HYDROWATT.

5) Décision Modificative n°3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'adapter le budget 2012 aux dépenses et recettes réelles de l'exercice.

- 1- Section d'Investissement : Il convient d'adapter les chapitres 16- article 1641- Dépenses (acquisition du tracteur tondeuse - 4 annuités sans frais de 4 247.50 €) pour 4 300 € et le chapitre 16 – Article 1641 – Recettes à hauteur de 16 990,00 € intégration de l'emprunt.
- 2- Section de Fonctionnement : Il convient d'adapter le Chapitre 12 – Dépenses – Charges de Personnel à hauteur de 5 000 € pour tenir compte, des dépenses supplémentaires (embauche agent technique en remplacement de l'agent malade et temps supplémentaire accordé à l'agent administratif en charge de l'Agence Postale Communale) et le Chapitre 7 – Comptes de Produits – Recettes – article 74121- DSR à hauteur de 20 223 €.

L'ensemble de ces modifications est repris dans le tableau ci-dessous :

Section Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 12 Article 6413	+ 5 000	Chapitre 74 Article 74121	+ 20 223
Total	+ 5 000		+ 20 223

Section Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 16 Article 1641	+ 4 300	Chapitre 16 Article 1641	+ 16 990
Total	+ 4 300		+ 16 990

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur cette Décision Modificative n°3.

Vote :

Contre	0
Abstention	0
Pour	11

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- APPROUVE la modification du budget 2012 par la présente Décision Modificative n°3, conforme aux tableaux ci-dessus,
- DONNE mandat à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

1. Convention Pluriannuelle de Pâturage

Lors de la réunion du 6 juillet dernier, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable, à la location à titre gracieux sous condition d'entretien de diverses parcelles de landes au Col du Portech. Ceci dans le cadre de l'installation de deux jeunes agriculteurs, reprenant l'exploitation du hameau de La Serre.

Une convention pluriannuelle de pâturage a été préparée et soumise pour avis au juriste de l'Association des Maires et Elus de l'Ariège.

Elle pourra être signée ensuite, avec les deux agriculteurs constitués en GAEC.

2. Réponse à la question posée au Ministre de l'Education Nationale pour la prise en charge des frais de repas de l'Assistante de Vie Scolaire

Rappel des faits :

A la rentrée 2011-2012, nous avons été sollicités par Monsieur le Principal du Collège de Foix, en charge d'établir les conventions de mise à disposition des collectivités des personnels Assistants de Vie Scolaire au profit d'enfants en situation de handicap, pendant les activités périscolaires et notamment la prise en charge par la collectivité des repas de midi à la cantine. N'ayant pas à ce moment là, donné une suite favorable à cette convention, Monsieur le Maire avait saisi le service juridique de l'AMA.

Après diverses recherches, il s'était avéré que la prise en charge par la collectivité de certains frais n'était pas évidente.

Une question écrite a été posée par Monsieur le Sénateur Jean-Pierre BEL à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale le 5 juillet dernier.

La réponse du Ministre en date du 18 octobre dernier est sans équivoque.

« Dans tous les cas, les repas des assistants d'éducation mis à disposition des enfants handicapés pendant le temps de cantine restent à la charge financière de ces assistants d'éducation ».

3. Location logement T3 à l'ancienne école de Luzenac

La locataire du logement de Luzenac a quitté le logement le 15 septembre 2012.

Lors de l'état des lieux, un certain nombre de désordres ont été constatés et notés. Ces derniers ne sont pas imputables aux locataires car il s'agit de fissures plus ou moins importantes entre les cloisons et le plafond ou entre les cloisons et les murs porteurs.

Un devis a été demandé à un artisan peintre pour une réalisation rapide des travaux. Monsieur Patrick DUPRE nous a remis le devis le 18 octobre, ce dernier s'élève à 6 838.73 € TTC.

Ce devis comprend, l'obturation des fissures et reprise de la gouttelette, la remise en peinture 2 couches des plafonds et murs y compris la protection des sols.

Au vu de ce montant, Monsieur le Maire propose de consulter un autre artisan peintre pour un nouveau devis, dans des délais contraints.

4. Demande d'extension du réseau électrique auprès du Syndicat des Collectivités Electrifiées de l'Ariège

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le quartier du Barrail, en haut de la Vallée de Sour, comporte un certain nombre de granges foraines qui ont perdu leur vocation agricole.

Ces dernières, de forte valeur patrimoniale, ont été retenues sur le Plan Local d'Urbanisme comme pouvant changer de destination.

L'une d'entre elles, a déjà fait l'objet ces dernières années d'une extension du réseau électrique.

Afin d'éviter des extensions en chaîne, peut être désordonnées, il conviendrait de solliciter le Syndicat des Collectivités Electrifiées de l'Ariège pour engager une étude préliminaire globale et chiffrée sur ce secteur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet et de solliciter le SDCEA pour une étude sommaire de cette desserte, avec un chiffrage qui puisse nous permettre de prendre toute décision utile.

Vote :

Contre	0
Abstention	0
Pour	11

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- ACCEPTE le principe de la desserte électrique des 4 granges dans le quartier du Barrail, prévues comme pouvant changer de destination sur le projet de PLU de la commune,
- SOLLICITE le Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Ariège pour une étude de ce projet et du chiffrage correspondant, afin que le Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance puisse se déterminer sur ce projet,
- DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour saisir le SDCEA et informer le Conseil des suites qui seront données à ce projet.

Autres questions :

11 novembre : 11h30 Cérémonie au monument aux morts.

- Pastous et Pastouretos seront présents
- Cérémonie au monument + pot au presbytère
- Informer les enseignants

Téléthon : Réunion avec le comité des Fêtes de Moulis le 19 novembre à 18h à la mairie.

Séance levée à 22h40
